

Bonjour à toutes et tous,

Les entraînements reprennent de manière régulière pour les loisirs comme pour les championnats, pour les grands et les petits.

L'école de pelote ouverte à toutes et tous commence à partir de 7 ans. Tous les samedis matin, une école adulte est en place au mur à gauche et au trinquet.

Les créneaux seront modulés en fonction des championnats à venir.

Votre certificat médical ou questionnaire de santé est **OBLIGATOIRE** et une photo d'identité sur votre profil ASSO CONNECT pour valider votre adhésion. ([plus d'informations ici](#)).

> **Le polo du club est offert pour toute nouvelle inscription.**

**Pour les inscriptions PASS'SPORT : dossier uniquement papier + pensez à nous envoyer le code que vous recevrez par mail.**



[PASS SPORT : Plus d'informations ici](#)

## **Pour les mineurs OBLIGATOIRE :**

En vue de l'obtention ou du renouvellement de la licence à la FFPB, merci de remplir le CERTIFICAT MINEURS. Si toutes les réponses sont négatives, vous pouvez simplifier en remplissant seulement l'ATTESTATION QUESTIONNAIRE SANTE. (pièce jointe en bas de page).

---

La section PELOTE BASQUE fait partie intégrante de l'U.S.Dax Omnisports avec ses 12 sections. Un réel atout, car il propose des services qu'une section seule ne peut contenir : coaching et préparation physique, remise en forme, école multisports pour les pitchouns ainsi qu'un lien plus fort avec les institutions municipales et départementales. Il nous permet aussi d'avoir des tarifs préférentiels chez les partenaires par exemple ou l'obtention du permis de conduire pour nos jeunes licenciés à 400€ en échange de 40 heures de bénévolat. Plusieurs de nos étudiants en ont déjà bénéficié.

# LA CHARTE DE LA SECTION :

La prise de licence à l'U.S.DAX Pelote Basque donne des droits et implique un certain nombre d'engagements. Cette charte d'engagement présente les attentes de la section Pelote Basque vis-à-vis de tout licencié (joueur, entraîneur, arbitre, dirigeant, simple bénévole, parents et accompagnateurs).

## ARTICLE 1 - RESPONSABILITÉ

Aucun membre de la section n'est compétent pour prendre des décisions, mettre en place des actions engageant la section vis-à-vis de personnes membres ou non-membres de la section. Seuls les membres du Bureau sont habilités à prendre des décisions ou réaliser des actions engageant le club vis-à-vis de personnes membres ou non-membres de la section.

## ARTICLE 2 - PRISE D'UNE LICENCE

Toute personne, pour pouvoir jouer, encadrer une équipe, arbitrer doit être licenciée au sein de la section et à jour de sa cotisation. En cas de non-paiement de sa licence, le Bureau de la section lui interdira l'accès aux activités du club tant que cette cotisation ne sera pas réglée. Le Bureau rappelle que des facilités de paiement sont possibles et qu'il est possible d'essayer 1 mois avant de prendre la licence. Aussi la prise de licence à la Section PELOTE BASQUE donne droit à 3 engagements en Championnats dans l'année au niveau départemental, les engagements supplémentaires seront pris en charge par le joueur.

Déclinaison d'une licence Championnat : (Prix : 100 €)

- Part FFPB : 60€
- Part CLPB : 6€
- Part Omnisports : 2€
- Engagement pour un championnat : 10€
- Prix maillot de championnat : 32€ >> **OFFERT PAR LE CLUB**

## ARTICLE 3 - DROIT À L'IMAGE

Toute personne a, sur son image et l'utilisation qui en est faite, un droit exclusif et peut s'opposer à sa diffusion en le faisant savoir aux membres du Bureau.

## ARTICLE 4 - RESPONSABILITÉ EN CAS DE VOL

L'U.S.DAX Pelote Basque dégage toute responsabilité en cas de vol. Vérifiez bien que vous n'avez rien oublié avant de quitter les lieux.

## ARTICLE 5 - DROITS DU LICENCIÉ JOUEUR

La prise de licence à l'U.S.DAX Pelote Basque implique les droits suivants :

- Droit d'utiliser les installations sportives et le matériel mis à disposition gratuitement au Complexe Colette Besson
- Droit de pouvoir jouer au minimum (hors cas exceptionnels) un minimum une fois par semaine
- Droit d'être engagé en championnat si les entraîneurs ou membres du Bureau estiment que le niveau de jeu est suffisant pour accéder à la compétition.

## ARTICLE 6 - DEVOIRS DU LICENCIÉ JOUEURS

L'U.S.DAX Pelote Basque souhaite donner une image positive de la section. Pour cela, il est nécessaire que l'ensemble des licenciés représentent dignement le club, sur et en dehors des canchas, à domicile et à l'extérieur. Ainsi, tout licencié s'engage à respecter les règles de vie énoncées dans la présente charte.

- Respecter l'ensemble des acteurs qui participent à la vie du club et à l'organisation des rencontres.
- Respecter le matériel et les installations, à domicile comme à l'extérieur.
- Porter les lunettes de protection dès l'entrée sur la cancha (OBLIGATOIRE) et le casque en fonction de la discipline pratiquée.
- Si le licencié a un imprévu, il s'assure de trouver un remplaçant pour ne pas laisser ses camarades à 3 ou le créneau d'entraînement vacant.
- Engagé en championnat, le licencié doit s'organiser pour aller au bout de la compétition.
- Venir aider la section lors des événements au minimum 2 fois dans l'année.

### **ARTICLE 7 - ENGAGEMENT DU PARENT ET DE L'ACCOMPAGNATEUR**

Les parents et accompagnateurs des licenciés se doivent de respecter les règles suivantes :

- Respecter le travail des bénévoles
- Accepter les choix sportifs de l'entraîneur
- Ne pas faire de l'école de pelote une garderie

### **ARTICLE 8 - FAIR-PLAY**

Les personnes licenciées ainsi que les parents et accompagnateurs (licenciés ou non) s'engagent à avoir un comportement fair-play à savoir :

- Se conformer aux règles de jeu
- Respecter les décisions de l'arbitre
- Refuser toute forme de violence ou de tricherie
- Être maître de soi en toutes circonstances
- Être exemplaire, généreux et tolérant
- Je surveille mon langage envers l'arbitre, l'adversaire et son coéquipier

### **ARTICLE 9 - SANCTIONS DISCIPLINAIRES**

Tout acte d'une personne licenciée ainsi ou d'un parent, accompagnateur, supporter d'un licencié de l'U.S.DAX Pelote Basque allant à l'encontre de la présente charte fera l'objet d'une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de la section. Une procédure de remédiation aux incivilités "STOP AUX INCIVILITÉS" a été rédigée dans les cas suivants :

- Incivilité survenue pendant une rencontre venant des supporter et/ou parents (personnes non licenciées)
- Incivilité venant d'un(e) joueur(se) / entraîneur au cours d'une rencontre
- Incivilité survenue dans la vie du club

### **ARTICLE 10 - MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENT**

Les instruments, pelotes, casque, lunettes, etc. mis à disposition pour un licencié doivent être rendus à l'issue de la partie et pas dégradés.

Les vestiaires et sanitaires mis à disposition par la Ville de Dax doivent être laissés en bon état après votre passage.